



Recherches en radiologie

Catégorie de programmes : Subventions de recherche

Date limite

Dépôt de la lettre d'intention : **31 août 2014**

À NOTER : Le 31 août 2014 étant un dimanche, les lettres d'intention seront acceptées jusqu'au **mardi 2 septembre 2014, 23 h 59**. Aucun soutien technique et administratif ne sera offert samedi et dimanche ainsi que lundi le 1^{er} septembre 2014.

Dépôt de la demande: **1^{er} novembre 2014**

À NOTER : Le 1^{er} novembre 2014 étant un samedi, les demandes seront acceptées jusqu'au **lundi 3 novembre 2014, 23 h 59**. Aucun soutien technique et administratif ne sera offert samedi et dimanche.

Responsable du programme

Lyse Cerino
514 873-2114
poste 1231

lyse.cerino@frq.gouv.qc.ca

Ce programme cherche à favoriser le développement de la recherche touchant la spécialité médicale de la radiologie diagnostique, y compris les aspects thérapeutiques et d'intervention. Le chercheur principal doit être un médecin radiologiste.

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page d'accueil du programme sur le site du FRQS.



ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Objectifs et conditions Activités de recherche portant sur la radiologie diagnostique, y compris les aspects thérapeutique et d'intervention.

Les propositions retenues seront subventionnées par la Fondation de l'Association des radiologistes du Québec (FARQ), dans le cadre d'un accord de partenariat. Elles devront être présentées par un médecin radiologiste, à titre de chercheur principal. Celui-ci devra faire la preuve qu'il est membre en règle de l'Association des radiologistes du Québec et qu'il dispose du droit de pratique au Québec.

Les chercheurs subventionnés par le biais de ce programme sont encouragés à présenter leurs résultats dans le cadre d'une activité scientifique et de transfert des connaissances mise en place par, ou associé à, l'un ou l'autre partenaire (exemple : présentation lors de congrès annuel de la Société canadienne-française de radiologie).

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

- Conditions**
- La demande doit être présentée par un médecin radiologiste à titre de chercheur principal autonome (tel que défini en annexe 1c des [Règles générales communes](#)) accompagné ou non de cochercheurs.
 - Le chercheur principal consacrer la majeure partie de son temps de recherche à ce projet.

Les chercheurs qui détiennent une bourse de carrière FARQ-FRQS ainsi que les candidats en formation postdoctorale ne sont pas admissibles.

Note : Le nombre maximal est de **6 cochercheurs et 10 collaborateurs** par projet

- Ordre professionnel**
- Le chercheur clinicien principal devra faire la preuve qu'il est inscrit au tableau de l'ordre professionnel qui le régit au Québec (**dans la discipline de la radiologie diagnostique**), qu'il dispose du droit de pratique au Québec et qu'il possède une assurance professionnelle.

- Multiples demandes**
- Un chercheur ne peut déposer plus d'une demande à l'intérieur de ce programme comme chercheur principal ou cochercheur.
 - Un chercheur ne peut pas détenir plus d'une subvention simultanément dans le cadre de ce programme à titre de chercheur principal ou de cochercheur.

- Affiliation, citoyenneté et résidence**
- Le chercheur principal et les cochercheurs doivent :
- avoir une affiliation universitaire québécoise.
 - être **citoyens canadiens ou résidents permanents**.
 - Les collaborateurs peuvent provenir de l'extérieur du Québec mais aucune somme ne peut être transférée à l'extérieur du Québec.



Formation de base en éthique de la recherche

Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs principaux ou cochercheurs du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.

La recherche sur des sujets humains comprend celle qui est réalisée :

- avec des sujets humains vivants
- sur des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique
- à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux qui permettent d'identifier une personne.

Cette formation de base consiste dans la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux à titre de [programme de formation en éthique de la recherche](#).

Les chercheurs principaux et cochercheurs doivent avoir réalisé cette formation de base avant le début des versements.

DOCUMENTS EXIGÉS - LETTRE D'INTENTION

**Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté
Transmission via le site du FRQS seulement**

Chercheur principal

- [CV commun canadien](#), version *CV de financement* pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir **Étape 7** de [Étapes à suivre pour faire une demande électronique](#)
- [formulaire électronique](#)

La lettre d'intention vise à :

- établir l'admissibilité des candidats au concours
- évaluer la pertinence scientifique et stratégique du thème et des objectifs du projet en regard des problématiques d'importance en radiologie diagnostique, y compris les aspects thérapeutiques et d'intervention
- constituer un comité de pairs dont l'expertise correspond aux projets soumis

Les chercheurs qui détiennent une bourse de carrière FARQ-FRQS ainsi que les candidats en formation postdoctorale ne sont pas admissibles.

Seuls les chercheurs dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète.



Le FRQS acheminera par courriel aux candidats une confirmation de l'acceptation ou du refus de leur lettre d'intention.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité scientifique chargé d'évaluer les demandes complètes. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à l'étape de l'évaluation de la lettre d'intention ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

Cochercheurs

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir **Étape 7** de **Étapes à suivre pour faire une demande électronique**

DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

**Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté
Transmission via le site du FRQS seulement**

Chercheur principal

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir **Étape 7** de **Étapes à suivre pour faire une demande électronique**
- **formulaire électronique**
- lettre d'appui de la direction de l'institution ou du département universitaire où s'effectuera la recherche (pour le chercheur principal **seulement**)
- lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des demandeurs pour réaliser leur projet de recherche et ce pour **tous** les cliniciens impliqués (chercheur principal et cochercheurs)

Les chercheurs qui détiennent une bourse de carrière FARQ-FRQS ainsi que les candidats en formation postdoctorale ne sont pas admissibles.

Cochercheurs

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir **Étape 7** de **Étapes à suivre pour faire une demande électronique**



LIEU DE RECHERCHE

Choix du lieu de recherche	Un groupe ou un centre du FRQS, un établissement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou une université du Québec.
Changement de lieu de recherche	<p>Le FRQS s'attend à ce que, pour toute la durée de la subvention octroyée, le candidat mène son projet dans l'établissement ou dans l'université qui a endossé sa demande.</p> <p>Le candidat qui désire changer de lieu de recherche doit en faire la demande par écrit au FRQS. Cette demande fera état des raisons du changement et décrira toutes les conséquences possibles sur son projet de recherche.</p> <p>Les autorités de l'université ou de l'établissement doivent aviser par écrit le FRQS qu'elles approuvent le changement.</p> <p>Le directeur du nouveau centre de recherche ou département universitaire doit aviser par écrit le FRQS qu'il accepte d'accueillir le candidat.</p>

DURÉE DE LA SUBVENTION

Maximum de 2 ans non renouvelable.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Maximum de 25 000 \$ par année.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • salaires d'assistants de recherche • achat et location d'équipement requis et justifié • matériel de recherche et toutes autres dépenses exigées pour la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande • frais liés aux examens scientifiques et éthiques des projets de recherche clinique (à la condition expresse que les projets pour lesquels ces frais seront exigés ne fassent pas l'objet d'une double évaluation scientifique) • participation à des congrès pour une somme maximale de 5 % par année de la subvention à compter de la 2^e année
Non admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • rémunération des chercheurs principaux, des cochercheurs et des collaborateurs



- tous les frais indirects liés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et l'entretien de locaux, aux frais indirects payés par l'établissement d'accueil
- bourses de formation d'étudiants de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat
- aucune somme ne peut être transférée à l'extérieur du Québec

ÉVALUATION

Procédure

L'évaluation des demandes se fera par comité de pairs en fonction des critères suivants:

- L'originalité de la demande et la clarté de la présentation;
- la valeur scientifique de la méthodologie, y compris sa pertinence et sa rigueur;
- le réalisme du projet et des échéanciers de sa réalisation (aspects logistiques, tels que le plan de recrutement, le nombre et la nature des milieux cliniques impliqués, etc.);
- le réalisme et l'importance des résultats escomptés pour l'avancement des connaissances sur une problématique d'importance en radiologie;
- la qualité de formation, la compétence et la complémentarité du chercheur principal et de son équipe à réaliser le projet de recherche soumis;
- la qualité des milieux de réalisation de la recherche;
- réalisme du budget demandé et sa justification.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat devra s'engager, entre autres, à :

- respecter les obligations décrites aux [Règles générales communes](#), la [Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés](#) et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans la fiche web du programme.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique du FRQS](#).
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#) et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.



ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil s'engage à :

- fournir des laboratoires ou des locaux de recherche fonctionnels et l'équipement de base nécessaire à la réalisation du projet de recherche.
- offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS.

MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Admissibilité des candidats (Formation de base en éthique de la recherche)
- Évaluation (Procédure)

PARTENAIRES

Radiologie diagnostique [Fondation de l'Association des radiologistes du Québec \(FARQ\)](#)